



Erreur bancaire suite à problème informatique

Par **COLLIGNON Dominique**, le **08/06/2019** à **13:59**

Bonjour à toutes et à tous.

Début mai j ai déménagé. J ai supprimé le virement permanent vers mon ancienne propriétaire.

A ma grande surprise, début juin, un virement de 500 à été émis vers mon ancienne propriétaire. Mon conseiller banquier ne sais pas ce qui s est passé et refuse de me rembourser et m a invité à me retourner vers mon ancienne propriétaire qui refuse elle aussi prétextant que l erreur ne vient pas d elle et de voir avec ma banque. Quels sont mes recours ?

Par **Visiteur**, le **08/06/2019** à **16:00**

Bonjour,

Quelqu'un n'avait pas fait son travail et on vous dit "problème informatique" !!!

Lettre R/AR à la direction régionale de votre banque avec copie de l'ordre de suppression des virement permanents et mise en demeure de régulariser !

Par **P.M.**, le **08/06/2019** à **19:28**

Bonjour,

En tout cas une erreur n'est pas constitutive de droit et votre ancienne propriétaire devrait vous rembourser si vous invoquez [l'art. 1302-1 du code civil](#) :

[quote]

Celui qui reçoit par erreur ou sciemment ce qui ne lui est pas dû doit le restituer à celui de qui il l'a indûment reçu.[/quote]